

# Infos. Village

## Sommaire

### Conseil municipal du 28/03/2014

- Election du Maire
- Fixation du nombre d'Adjoint
- Election de l'Adjoint
- Désignation du Délégué & suppléant au Syndicat du Breuchin
- Désignation du Délégué & suppléant au SIED 70
- Proposition à la CAV et au SMETA d'un délégué et d'un suppléant au SMETA
- Désignation d'un correspondant Défense

### Informations diverses

- Départ Secrétaire
- Tickets cinéma
- Rappel du Secrétariat



Mairie : 7 Rue de Prételon  
70 000 Villeparois

Horaires d'ouverture :  
Le mardi et le jeudi  
de 18 à 19 heures

☎ 03.84.75.29.28 ou  
06.75.79.43.20

e-mail :

[mairie.villeparois@wanadoo.fr](mailto:mairie.villeparois@wanadoo.fr)

Site Internet

<http://www.villeparois.fr>

#### Rappel:

La secrétaire de mairie est présente le lundi de 8 heures 30 à 19 heures et le mardi de 14 heures à 17 heures

## Le Mot du Maire,

Les élections municipales du 23 mars dernier ont



permis d'élire une nouvelle équipe.

Je tiens à remercier

tous les électeurs de VILLEPAROIS qui se sont déplacés, ceci démontre leur intérêt porté à la vie locale.

Je profite de cette rubrique pour remercier les anciens élus pour leur travail accompli pendant les mandats précédents et plus particulièrement Michel BOURGEOIS, maire de 2001 à 2014.

Avec la nouvelle équipe, nous souhaitons travailler tous ensemble pour le village et pour tous les habitants.

Le Maire,  
Bruno MICHEL.

## Conseil municipal du 28 mars 2014

### Election du Maire

Le président, après avoir donné lecture des articles L. 2122-4, L.2122-7, L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, a invité le conseil à procéder à l'élection d'un Maire, conformément aux dispositions prévues par les articles L. 2122-4 et L.2122-7 du code général des collectivités territoriales.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

### Candidat : M. Bruno MICHEL

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne:	11
Bulletins litigieux :	1
Suffrages exprimés :	10
<b>Majorité absolue :</b>	<b>6</b>

**Monsieur MICHEL Bruno, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé, Maire et a été immédiatement installé.**

### Fixation du nombre d'adjoint

Après exposé, M. le Maire propose de fixer à 1 le nombre d'adjoint.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal : à l'unanimité émet un avis favorable à la proposition de M. le Maire et fixe à 1 le nombre d'adjoint.

### Election de l'Adjoint

Le président, après avoir donné lecture des articles L. 2122-4, L.2122-7, L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, a invité le conseil à procéder à l'élection d'un Adjoint, conformément aux dispositions prévues par les articles L. 2122-4 et L.2122-7 du code général des collectivités territoriales.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

### Candidat : M. Michel BOURGEOIS

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	11
Bulletins litigieux :	1
Suffrages exprimés :	10
<b>Majorité absolue :</b>	<b>6</b>

**Monsieur BOURGEOIS Michel ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé adjoint et a été immédiatement installé.**

### Syndicat Mixte des Eaux du Breuchin

#### Désignation de délégués

Le Maire rappelle que notre commune est adhérente au syndicat mixte des eaux du Breuchin et qu'à ce titre, il convient de désigner pour notre commune :

Un représentant titulaire,  
Un suppléant

Le Maire invite M. Jean-Pierre POUGET, délégué de la commune sous le mandat précédent, à présenter l'activité de ce syndicat.

# Infos. Village

M. Jean-Pierre POUGET, prend la parole et expose les compétences exercées par le Syndicat des eaux du BREUCHIN et les principaux chantiers en cours.

## Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

Désigne pour siéger au sein de l'Assemblée syndicale des eaux du Breuchin les Conseillers municipaux suivants :

Titulaire : Monsieur Jean-Pierre POUGET  
Suppléant : Monsieur Michel BOURGEOIS

## Syndicat Intercommunal d'Energie du Département de la Haute-Saône (SIED70)

### Désignation des représentants de la Commune

Le Maire rappelle que notre commune est adhérente au Syndicat Intercommunal d'Energie du Département de la Haute-Saône et qu'à ce titre, il convient de désigner pour notre commune :

- Un représentant,
- Un suppléant

Après l'exposé du Maire présentant les principales activités du SIED70, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de désigner pour siéger au sein de l'Assemblée du Syndicat Intercommunal d'Énergie du Département de la Haute-Saône (SIED70) les Conseillers municipaux suivants :

Représentant titulaire : Monsieur Bruno MICHEL

Suppléant : Monsieur André ROYER

## Proposition à la Communauté d'AGGLOMERATION de VESOUL d'un délégué titulaire & d'un suppléant au SMETA

Le Maire rappelle que nous devons proposer à la CAV un titulaire et un suppléant pour représenter la commune de Villeparois conformément à ses statuts.

A l'unanimité, le Conseil Municipal propose :

A la Communauté d'AGGLOMERATION de VESOUL, de désigner au SMETA :

- comme titulaire Michel BOURGEOIS
- comme suppléant Bruno MICHEL.

## Désignation d'un Correspondant Défense

Le Maire rappelle la nécessité de désigner un représentant de la commune de Villeparois en charge des relations entre la commune et le ministère de la Défense pour la durée du mandat.

## Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

Désigne pour représenter la commune de Villeparois en charge des relations entre la commune et le ministère de la Défense pour la durée du mandat le Conseiller municipal suivant :

Représentant : Monsieur Florimond BAUGEY

## INFORMATIONS DIVERSES

### DEPART SECRETAIRE



Notre Secrétaire de Mairie a souhaité cesser ses fonctions à compter du 1<sup>er</sup> avril 2014.

Pour des raisons professionnelles son départ est arrêté à la date du 1<sup>er</sup> juin 2014.

Une nouvelle secrétaire sera recrutée dès que possible.

### TICKETS CINEMA

Notre secrétaire, sous-régisseur des tickets cinéma pour la Communauté d'AGGLOMERATION de VESOUL, doit arrêter les comptes de la commune avant le 13 mai 2014 concernant la vente de ces tickets.

Pensez à venir retirer vos places avant cette date.

### Etat civil



Toutes nos félicitations à Mme KHALDI Luisa et à Mme VERDEAUX Valérie qui se sont

unies le 15 mars 2014.

# Infos. Village

## Les petits rappels de la secrétaire de Mairie

Vous avez jusqu'au 31 décembre pour vous **inscrire sur les listes électorales** si vous souhaitez voter en 2014. Ne vous y prenez pas à la dernière minute en vous présentant à la Mairie de préférence le lundi muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

Pour faciliter et mieux comprendre vos démarches administratives : [mon.service-public](http://mon.service-public).

### Carte Nationale d'Identité :



### Réforme de la durée de validité de la CNI

Cette réforme entre en vigueur le 1er janvier 2014.

A compter du 1er janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité passe de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans).

L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne :

- les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014 à des personnes majeures.
- les cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.

**ATTENTION :** Cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisées délivrées à des personnes mineures. Elles seront valables 10 ans lors de la délivrance.

Si la carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de la carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

## Le printemps arrive, quelques rappels...



### Voici venu le temps des tondeuses

Les jours ouvrables vous pouvez allègrement vous donner à votre passe-temps favoris de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 19 heures 30.

Les dimanche et jours fériés de 10 heures à 12 heures. Pensez tout de même à vos voisins, ils travaillent peut-être la nuit ou ont de jeunes enfants.

## ASSOCIATION « MON VILLAGE »

L'Association « Mon Village » a tenu son Assemblée Générale le 29 janvier et a élu son nouveau bureau :

**Présidente :** *Nathalie BAGUET*

**Vice-président :** *Jean-Pierre POUGET*

**Secrétaire :** *Elisabeth MARCHAL*

**Secrétaire-Adjoint :** *Nicolas LATTIER*

**Trésorière :** *Virginie PALMAR*

**Trésorière-Adjointe :** *Corinne BARBERET*

Elle a aussi défini son programme d'actions pour 2014 :

- **19 avril 2014 :** Rassemblement devant la Mairie à 15h00 pour les enfants du village à l'occasion de Pâques.
- **10 mai 2014 :** 20h30 : Soirée Théâtre à COLOMBIER au profit de l'Association « Mon Village »
- **31 mai 2014 :** pétanque
- **15 juin 2014 :** Vide Grenier
- **7 septembre 2014 :** Repas du village
- **octobre-novembre :** soirée jeux de société dont tarot-belote
- **Noël :** en décembre

Enfin si cela est possible, nous essayerons de participer à un loto comtois.

Vous recevrez en temps voulu, un mot explicatif dans votre boîte aux lettres. Nous manquons de bras pour assurer ce programme, avis à toutes les bonnes volontés.

Nous vous rappelons que nous avons une bibliothèque, maintenant bien achalandée, ouverte chaque premier samedi du mois de 10H00 à midi ; n'hésitez pas à en parler autour de vous, il vous suffira, pour y accéder, de prendre une adhésion à l'Association, au prix inchangé de 5 euros par famille.

La Présidente,  
Nathalie BAGUET

# Joyeuses Pâques



à Toutes et à tous